



**DIGNITÉ
DES FEMMES :
ÉRADIQUER
LES VIOLENCES**



ccfd-terresolidaire.org

4, rue Jean-Lantier 75001 Paris
Tél. : 01 44 82 80 00



ccfd-terre solidaire

Sommaire

- 4 | Définitions et concepts
- 5 | Femmes pionnières, actrices de changement
- 7 | Dates importantes pour la lutte contre les violences faites aux femmes
- 9 | Les causes de la violence
- 14 | Les conséquences sur la dignité des femmes et des communautés
- 20 | Agir pour éradiquer les violences
- 30 | Conclusion
- 31 | Outils d'animation et d'éducation

« Nous luttons contre la violence envers les femmes qui est exercée régulièrement dans les territoires occupés militairement, mais aussi contre la violence dont souffrent les femmes quand elles sont criminalisées parce qu'elles participent activement aux luttes sociales. Nous luttons contre la violence domestique et sexuelle qui est exercée sur elles quand elles sont considérées comme des objets ou marchandises, quand leur souveraineté sur leur corps et leur spiritualité n'est pas reconnue. Nous luttons contre la traite des femmes, des filles et garçons. »

Extraits de la déclaration de l'assemblée des femmes au Forum Social Mondial de Tunis (mars 2013)



ÉDITORIAL

Dans le monde entier, les femmes subissent des violations de leurs droits, parce qu'elles sont femmes. Ces violences se rencontrent partout, dans chaque région, chaque société, chaque culture. Elles peuvent être perpétrées au sein de la famille, de la communauté, la société ou encore commises lors d'un conflit armé.

Le rapt, la traite des femmes et le viol ne détruisent pas uniquement la santé physique et la santé mentale. Ils détruisent aussi le tissu économique et social et créent un dépouillement profond de la victime et de son entourage. La femme perd alors sa dignité et son identité, à ses yeux comme à ceux de ses proches.

En 2011, 60 millions de femmes manquaient dans le monde parce qu'elles ont été avortées avant leur naissance ou tuées bébés. Chaque année, 2 millions de femmes subissent des mutilations génitales. Des milliers de femmes sont violées lors de guerres, parce que les seigneurs de guerre cherchent à humilier leur ennemi. Une femme sur 5 est menacée, battue ou maltraitée sexuellement par son conjoint, parce qu'il cherche ainsi à démontrer son pouvoir. Des trafiquants construisent leur richesse sur l'esclavage sexuel et la marchandisation du corps des femmes.

Mettre fin à la violence exercée contre les femmes constitue un préalable indispensable pour atteindre l'égalité entre femmes et hommes.

En s'attaquant au corps et parfois en le détruisant, la violence détruit le plus intime de la personne, de sa volonté, de son désir de vivre et d'aimer. C'est la dignité de la femme, de l'humain qui est touchée¹.

L'une des grandes luttes que mènent les ONG partenaires du CCFD Terre Solidaire est celle contre l'impunité. Car aussi longtemps que la loi ne protège pas les victimes de ces actes ou n'est pas appliquée, les femmes, les familles, et les communautés continueront à perdre leur dignité ainsi que la capacité à participer au développement de leur communauté, de leur société...

Les ONG alliées en France et les ONG partenaires travaillent aussi avec les hommes pour les impliquer individuellement dans leur foyer et leur vie quotidienne, mais aussi collectivement en association avec des organisations de femmes, en agissant sur les représentations de la masculinité qui sont souvent à l'origine de ces violences.

Odile DELHAYE, responsable de la commission « égalité femme/homme » Alsace-Lorraine

« La violation des droits de l'Homme la plus honteuse se caractérise sans doute par la violence à l'égard des femmes. Elle ne connaît pas de clivages géographiques, culturels ou sociaux. Tant que des actes violents continueront d'être perpétrés, nous ne pourrons prétendre à des progrès pour atteindre l'égalité, le développement et la paix »

Kofi Annan, ancien secrétaire des Nations Unies.

¹ Commission sociale des Evêques de France : juillet 2003.

DÉFINITIONS ET CONCEPTS²

LE PATRIARCAT

Forme d'organisation sociale dans laquelle l'homme exerce le pouvoir dans le domaine politique, économique, religieux, ou détient le rôle dominant au sein de la famille par rapport à la femme³.

VIOLENCE

Atteinte à l'intégrité physique et psychique de la personne. Les agressions physiques et sexuelles peuvent être considérées dès leur première occurrence comme une atteinte à l'intégrité de la personne.

LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée. (Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes, Résolution 48/104 de l'Assemblée générale de l'ONU).

VIOLENCE PHYSIQUE

Usage prémédité de la force physique susceptible d'entraîner la mort, des blessures ou des préjudices.

VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE

Comportement visant à intimider et à persécuter, qui prend la forme de menaces d'abandon ou de sévices, l'interdiction de quitter le domicile, la surveillance, les menaces de retrait de la garde des enfants, la destruction d'objets, l'isolement, les insultes et l'humiliation constante.

VIOLENCE SEXUELLE OU SEXISTE

Terme qui englobe des formes de violence multiples, dont le viol, les menaces sexuelles, l'exploitation, l'humiliation, les agressions, les brutalités, la violence domestique, l'inceste, la prostitution involontaire (troc sexuel), la torture...

VIOLENCE AFFECTIVE

Rabaissement, humiliation ou dépréciation du sentiment d'amour-propre et d'estime de soi d'une personne (critique constante, injures et insultes, etc.). Violence perpétrée par des partenaires intimes et autres membres de la famille, qui se manifeste sous la forme de : violence physique, violence sexuelle, violence psychologique, exploitation économique.

VIOLENCE ÉCONOMIQUE

Actes comme l'interdiction de l'accès aux ressources, le refus de contribution financière, le refus de nourrir ou de satisfaire les besoins essentiels, contrôle de l'accès aux soins de santé, à l'emploi, etc.

HARCÈLEMENT MORAL

Agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits et à la dignité d'autrui, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel (article 222-33-2 du Code pénal).

HARCÈLEMENT SEXUEL

Propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui créent une situation intimidante, hostile ou offensante (article L1153-1 du Code du travail).

INFANTICIDE DES FILLES

Meurtre prémédité de nourrissons de sexe féminin, en raison de la préférence accordée aux nourrissons de sexe masculin et de la faible valeur associée à la naissance de filles.

FÉMINICIDE

Meurtre systématique de femmes parce qu'elles sont des femmes.

TRAITE DES FEMMES OU DES ENFANTS

Le trafic des femmes et des filles signifie le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement, la réception des personnes par voie de menace ou utilisation de la force, par enlèvement pour exercer la prostitution forcée, des travaux ou services forcés, des pratiques similaires à l'esclavage, de servitudes ou de prélèvement d'organe.

PROSTITUTION

Tout acte sexuel en échange d'argent, de drogue, de services, de biens matériels ou d'affection.

STÉRÉOTYPES DE GENRE

Idées préconçues qui assignent arbitrairement aux femmes et aux hommes des rôles déterminés et bornés par leur sexe. Les stéréotypes de genre peuvent limiter le développement des talents et capacités naturels des filles et des garçons comme des femmes et des hommes. Ils sont souvent construits sur des rapports d'inégalités entre les filles et les garçons.

FEMMES PIONNIÈRES, ACTRICES DE CHANGEMENT

Olympe de Gouges (1748-1793), est une figure emblématique du combat pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes en France. Elle publie en 1791 la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » en réponse aux auteurs de la « Déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen » de 1789 et aux rédacteurs de la Constitution de 1791 ; deux textes qui excluent les femmes des droits civiques (droit de vote, droit de propriété, accès aux institutions publiques ou encore aux libertés professionnelles). Malgré le rejet du texte par l'Assemblée constituante, cette déclaration fut le premier texte à évoquer l'égalité juridique des femmes par rapport aux hommes : « la femme naît libre et demeure égale en droits à l'homme ».



Huda Sha'Arabi (1879-1947), était l'une des pionnières du mouvement féministe égyptien et arabe. En 1923, elle crée l'Union féministe égyptienne, qui avait pour but de défendre le droit des femmes, en leur permettant par exemple d'accéder plus facilement à l'Université et à la fonction publique. En 1938, elle est désignée à la tête de la Conférence des femmes d'Orient qui condamne la politique britannique et les activités sionistes en Palestine et à son appel, se tiendra au Caire en décembre 1944, le premier Congrès féministe arabe qui associe féminisme et nationalisme arabe.

Taslina Nasreen (1962), est la première lauréate du Prix Simone de Beauvoir pour la liberté des femmes en 2008. Gynécologue de formation, elle est surtout reconnue comme étant une femme de lettres engagée. Elle dénonce l'organisation patriarcale et les conditions de la femme dans les pays musulmans. Victime de violences sexuelles, elle s'appuie sur ses expériences personnelles et professionnelles de gynécologue pour témoigner et dénoncer les violences faites aux femmes. Malgré une fatwa prononcée contre elle en 1997, Taslina Nasreen continue son combat en Europe et désigne le fondamentalisme religieux comme étant une réaction aux avancées des droits des femmes dans de nombreux pays.



Leymah Gbowee (1972), a obtenu le prix Nobel de la paix en 2011 pour avoir « mobilisé et organisé les femmes au-delà des lignes de division ethniques et religieuses pour mettre fin à une longue guerre au Liberia et assurer la participation des femmes aux élections ». Elle est une travailleuse sociale, militante libérienne pour la paix en Afrique. En 2002, en tant que « guerrière de la paix », elle est à l'origine d'une « grève du sexe » où les femmes de toutes les confessions religieuses se refusent aux hommes tant que les hostilités se poursuivent. Cela obligea Charles Taylor, Président de la République du Liberia de l'époque, à les associer aux négociations de paix peu avant sa chute. Elle a dénoncé les violences faites aux femmes pendant la guerre. Elle est responsable de l'organisation du mouvement pacifiste « Women of Liberia Mass Action for Peace » qui œuvre pour mettre un terme à la deuxième guerre civile libérienne en 2003.



Bertha Lutz (1894-1976), est cofondatrice du premier mouvement pour les droits des femmes au Brésil. Après des études de sciences puis de droit, elle intègre la commission de révision de la constitution brésilienne pour l'autorisation du droit de vote aux femmes. Elle a également été déléguée à la réunion de San Francisco qui aboutit à la création en 1945 de l'Organisation des Nations Unies.

² Glossaire des termes tirés de « Essentiels de la programmation et de suivi et sections d'évaluation », ONU Femmes. En droit international, la notion de dignité de la personne humaine a été introduite par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 : Préambule : « Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde », Article 1^{er} : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

³ Le Larousse, ed. 2010.

DATES IMPORTANTES POUR LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

1938
Suppression de la puissance maritale en France, de l'incapacité juridique et du devoir d'obéissance de la femme mariée.



1979
Adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes par les membres des Nations Unies.



1980
Loi n°80-1041 sur la répression du viol en France qui en apporte une définition précise.



1982
Premier procès pour condamner l'excision en France.



1990
La Cour de cassation reconnaît le viol entre époux (arrêt du 5 septembre).



1993
Adoption par l'organisation des Nations Unies de la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.



2013
La déclaration adoptée par l'ONU à New York, précise notamment qu'« aucune coutume, tradition ou considération religieuse » ne peut justifier les violences, et appelle à « éradiquer en priorité les violences domestiques ».



2011
Création d'une nouvelle agence à l'ONU dédiée spécifiquement à l'égalité femmes-hommes : ONU-Femmes. Ouverture à la signature de la Convention du conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique : premier texte juridiquement contraignant à inclure des dispositions de nature à combattre le phénomène des crimes prétendument commis au nom de l'honneur.



2005
Entrée en vigueur du protocole sur le droit des femmes en Afrique relatif à la charte africaine pour les droits des gens et des peuples⁴.



1994
Nouveau code pénal en France qui modifie les définitions des agressions sexuelles, reconnaît comme circonstances aggravantes les violences commises par un conjoint ou un concubin et renforce la peine de réclusion criminelle pour le viol.

1995
• 4^e Conférence Mondiale sur les Femmes de Pékin. Etape très importante dans la reconnaissance et l'affirmation des droits des femmes par les États.
• Entrée en vigueur de la convention inter américaine pour la prévention, la punition et l'éradication de la violence contre les femmes (convention de Belém do Para).



2003
Entrée en vigueur du Protocole pour la prévention, la suppression et la punition du trafic d'êtres humains spécialement les femmes et les enfants, relatif à la convention contre le crime organisé international.



2002
Selon l'article 7 du statut de Rome, le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, les grossesses forcées, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle d'une gravité comparable commis dans le cadre d'une attaque systématique et largement diffusée contre les populations civiles constitue un crime de guerre.



2000
La résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies consacre la prise en compte des violences spécifiques subies par les femmes au cours des conflits armés et somme les états d'effectuer des progrès dans ce domaine.



1999
Instauration par les Nations Unies du 25 novembre comme « journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ».

⁴ Son article 4 (2) impose les mêmes efforts de la part des états que la convention inter américaine : prendre des lois, les appliquer, prévenir, punir et éradiquer toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Elle ajoute l'obligation de prendre des mesures relatives au mariage forcé : nul mariage ne devrait avoir lieu sans le libre et entier consentement (plein et entier) des deux parties et rappelle que l'âge minimal de mariage requis pour une femme est 18 ans.



1^{ère}
partie

LES CAUSES DE LA VIOLENCE

Les violences à l'égard des femmes découlent de l'inégalité entre les sexes et de la construction sociale des rapports femmes/hommes. Depuis des milliers d'années, le système patriarcal impose un système de domination qui structure toutes les sphères de notre existence : le privé comme le public. Ce système institutionnalise la domination du masculin sur le féminin, du mari sur sa femme, du père sur ses enfants. Et il s'agit pour les hommes de s'appropriier le travail des femmes, leur force de travail, la reproduction et leur sexualité ainsi que leur corps.

Les violences sont intimement liées à l'attribution de rôles reproductifs, productifs, socio-communautaires aux hommes et aux femmes. Ces rôles ne sont pas égaux, il y a domination ; et l'utilisation de la force intervient pour préserver cette domination. Dans les sociétés patriarcales, le masculin est valorisé et donne accès au pouvoir.

« En Occident, « actif » est signe de l'action sur la matière. Il est valorisé et associé au masculin, alors que « passif », moins apprécié, est associé au féminin. En Inde c'est le contraire ; la passivité est le signe de la sérénité, à laquelle on parvient par toute une série d'ascèses. La passivité ici est masculine et elle est valorisée, l'activité - vue comme toujours un peu désordonnée - est féminine et elle est dévalorisée. Selon les lieux et les époques, il peut y avoir des changements d'optiques, mais ce qui est constant, universel, c'est la valorisation du masculin. »⁵



QUELQUES CHIFFRES DE L'ONU (NOV. 2012) POUR MESURER L'AMPLEUR DE CES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES :

- Une femme sur cinq dans le monde sera victime de viol ou de tentative de viol au cours de sa vie, une menace plus importante pour les 14-55 ans que le cancer, les accidents de la route, la guerre et la malaria réunis.
- La violence à l'égard des femmes est une arme en cas de conflit. Entre 250 000 et 500 000 femmes ont été violées au cours du génocide au Rwanda de 1994. Entre 20 000 et 50 000 femmes ont été violées au cours du conflit de Bosnie au début des années 1990.
- Une femme sur trois dans le monde subira des violences infligées par son partenaire (coups, maltraitance, violence sexuelle).
- L'infanticide féminin, la sélection prénatale en fonction du sexe et la négligence systématique des filles sont répandus en Asie du Sud et de l'Est, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.
- En France, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son mari.
- Entre 500 000 et 2 millions de personnes, en majorité des femmes et des enfants, font l'objet de traite tous les ans à des fins de prostitution, de travail forcé, d'esclavage ou de servitude, selon les estimations.
- 102 états ne disposent pas de dispositions juridiques spécifiques sur la violence familiale.
- 100 à 140 millions de filles et de femmes vivant aujourd'hui ont subi une mutilation génitale féminine, principalement en Afrique et dans quelques pays du Moyen-Orient.
- Le viol conjugal n'est pas passible de poursuites pénales dans au moins 53 États.
- Selon les études, 55 à 95% des femmes qui ont fait l'objet de violence physique conjugale n'ont jamais contacté la police, une ONG ou un refuge pour obtenir de l'aide.
- De 40 % à 50 % des femmes de l'Union Européenne ont fait état d'une forme ou d'une autre de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail.
- 5000 femmes meurent chaque année, victimes de « crimes d'honneur ». En Inde, 1 femme est brûlée vive toutes les 2 heures, et 1 petite fille meurt à cause de la discrimination toutes les 4 minutes.⁶

⁵ « La plus belle histoire des femmes », Françoise Héritier, p.27, ed. Seuil.
⁶ « La moitié du ciel, les femmes vont changer le monde », Nikcholas Kristof et Sheryl Wudunn, janvier 2013.

L'ÉDUCATION STÉRÉOTYPÉE VALORISE LE « MASCULIN » QUI FAVORISE UN RAPPORT DE DOMINATION

Le conditionnement des filles et des garçons commence très tôt par l'éducation différenciée.

Naître fille ou garçon, aujourd'hui comme hier, dans le Nord ou dans le Sud, ce n'est pas pareil. Cela entraîne des rôles et des comportements différents, qui sont induits par une éducation basée sur la valorisation de certains comportements ou au contraire sur la dévalorisation d'autres. Par exemple l'utilisation de la force pour résoudre des conflits sera valorisée différemment si l'on est fille ou garçon.

L'apprentissage de la socialisation par les jouets est très orienté vers la reproduction de rôles filles/garçons. Aux filles, les jouets reproduisant les tâches ménagères, aux garçons l'imagination des jeux de construction et de voitures...

L'image de la femme-objet de séduction est fortement utilisée par la publicité comme un espace de marchandisation du corps de la femme, qui reprend et renforce les stéréotypes sexistes.

La publicité sexiste contribue à imposer un monde saturé de sexualité. Elle accroît l'hypersexualisation de n'importe quelle situation de la vie quotidienne ; elle banalise la construction explicite du corps des femmes en objet de jouissance offert à tous les regards ; elle incite à une sexualisation précoce. La publicité sexiste conduit à l'accoutumance de la domination masculine et à la violence par l'exposition de corps de femmes ou de rapports amoureux dont la mise en scène relève de la pornographie.⁷

L'association LA MEUTE fait partie d'un réseau international, engagé contre la publicité sexiste. Il est composé de personnes et d'associations ayant signé le Manifeste « NON à la pub sexiste ! ».

Ce réseau agit pour que femmes et hommes soient égaux en dignité et en droits, et que ces droits soient appliqués. Exemple : la publicité pour une marque de crème fraîche dont le slogan est : « *Babette, je la fouette, je la bats...* » L'association la Meute a fait retirer cette campagne de publicité jugée dégradante pour la femme et incitative à la violence.



LE DÉNI DE L'UNIVERSALITÉ DES DROITS DE LA FEMME

Les droits humains sont universels et ceux des femmes aussi. Le relativisme culturel ressurgit encore plus souvent dans les questions de genre et de sexualité que dans tout autre débat relatif aux droits humains. Celui-ci tend à justifier la violence sexiste par la culture et la tradition. Or, ces notions ne sont ni univoques, ni évidentes et il est possible de les remettre en cause. Par exemple, le gouvernement pakistanais a condamné les crimes d'honneur en déclarant qu'ils dérivent d'anciennes coutumes tribales contraire à l'Islam, alors que la même loi islamique a été invoquée pour tenter de justifier des crimes commis pour l'honneur.

On présente trop souvent et à tort, les manifestations de résistance au sein d'une société comme un conflit entre les droits de la collectivité et ceux de l'individu, ce dernier représentant la dissidence et le changement. Or, les restrictions culturelles visent essentiellement à prévenir toute tentative de remise en cause du système. Par exemple, si la femme ne se conforme pas à son rôle social, le mari est tout à fait en droit de la battre. La femme intériorise la dévalorisation que la société produit, c'est le point fort du patriarcat.

Dans les sociétés traditionnelles, la préférence est le plus souvent accordée au fils : préférence quant à la perpétuation du nom de famille, à l'héritage de la terre, au choix de l'épouse (qui sera alors là pour travailler pour la famille de son époux), à la protection de la famille, protection de l'aîné, maître de cérémonie lors des funérailles des parents... et le fils a tous ces droits, car l'homme a toujours une prééminence sur la femme, il a toujours le pouvoir. Le problème n'est pas celui de cultures différentes, mais de l'égalité entre hommes et femmes. Ces coutumes ont toujours été construites pour préserver la domination du masculin sur le féminin.

« Au Togo, la différence entre milieu rural et milieu urbain est assez importante. Le poids de la culture est plus significatif dans les campagnes. Nous nous rendons vraiment compte du poids des traditions dans les sociétés rurales. Les mariages sont organisés avant même la naissance des enfants. Agir sur les rapports entre les sexes revient du coup à modifier tout l'équilibre de la société. Une question demeure : devons-nous faire évoluer la tradition afin d'affirmer la nécessaire égalité entre les sexes et afin de favoriser l'autonomie des femmes, ou devons-nous, nous adapter au système traditionnel afin de rendre plus vivable la condition féminine ? »



Louis KOFFETTO ODCI TOGO, table ronde mars 2013, Forum solidarité CCFD-Terre Solidaire Alsace-Lorraine.



Une des pratiques traditionnelles qui porte atteinte à la dignité de la femme : l'excision

Les mutilations génitales féminines touchent 100 à 140 millions de femmes et de filles dans le monde. Chaque année, on estime que trois millions de filles supplémentaires à travers la planète risquent de se retrouver victimes de cette pratique. Celle-ci porte atteinte à l'intégrité physique de la femme.

« Les mères qui font pratiquer l'excision sur leurs filles n'ont pas pour but de les faire souffrir, mais de leur assurer un bon destin matrimonial. Elles savent, que si elles ne sont pas excisées, les hommes n'en veulent pas. Une fille qui n'est pas excisée n'est pas propre, elle ne trouvera pas de mari, elle risque de sombrer dans la prostitution. »⁸

Suite page suivante >

⁷ Stéréotypes sexuels et publicité sexiste : le sexe vend bien ! Francine Descarries, professeure, Département de sociologie et Institut de recherches et d'études féministes (IREF), Université du Québec à Montréal, mai 2009.

⁸ Françoise Héritier : op.cit. p.56.

Je fais partie d'une nouvelle génération de mères, je protégerai ma fille contre l'excision et je veillerai à ce qu'elle aille à l'école.

Nashipae, mère massai au Kenya



« (...) Nous avons trop occulté les hommes dans la lutte contre l'excision, en partant du principe que ce sont les femmes qui excisent et décident du moment de le faire » explique Marc Traoré, de Djoliba au Mali lui-même traumatisé à l'adolescence lorsque sa cousine mourut à l'âge de quinze ans des suites de son excision. « J'entends encore ses cris, avoue-t-il. Plus tard, j'ai interdit à ma mère d'exciser mes filles, mais j'ai senti qu'elle allait le faire quand même. Il a vraiment fallu que je me mette en colère, pour qu'elle y renonce. » »

LES NORMES SOCIALES TENDENT À BANALISER LA VIOLENCE

La violence domestique et conjugale trouve sa légitimation dans les normes sociales. Les hommes exerçant leur pouvoir et leur emprise sur les femmes, restent souvent impunis et la femme cache ce crime considéré comme tabou. Les hommes ne font là rien d'autre, que de se comporter tel que la société le leur a appris. Et alors que la famille devrait être le lieu de refuge pour les femmes, c'est en réalité le lieu où celles-ci ont le plus de risque de mourir.

Si une femme semble outrepasser le rôle social, elle peut être accusée d'avoir apporté la honte et le déshonneur à sa famille, à sa communauté et à son milieu. La violence ou les menaces constituent alors une méthode de sanction et de contrôle des « transgressions ».

Dans les cas les plus extrêmes, la femme peut être défigurée ou tuée. Le code pénal de nombreux pays traite des prétendus « crimes d'honneur » avec une certaine indulgence.

L'impunité accentue non seulement la subordination et l'impuissance des victimes, mais celle-ci continue surtout à véhiculer l'idée que la violence masculine est acceptable, normale, banale... ceci contribuant bien évidemment à la normalisation de ces comportements.



Le 9 janvier 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies vient d'adopter une résolution interdisant la pratique des mutilations génitales féminines.

« Il s'agit d'une étape très importante pour provoquer des changements culturels et comportementaux. Il est néanmoins tout aussi important de travailler sur le terrain avec les gouvernements, les communautés et d'autres partenaires en vue de mettre fin aux mutilations génitales féminines. » a déclaré John Hendra, sous-secrétaire général et Directeur exécutif adjoint d'ONU Femmes.

En Inde, les viols collectifs sont quotidiens et beaucoup d'entre eux ne font pas l'objet d'une plainte de la part des victimes, qui ne font pas confiance au système judiciaire poussif et sont découragées par les réactions des policiers hommes. Mais la nature particulièrement violente de l'attaque du bus d'une jeune étudiante en décembre 2012 (décédée le 29 décembre) a fait exploser la colère jusque-là contenue et a poussé le gouvernement à promettre plus de sécurité pour les femmes et des peines plus lourdes pour les crimes sexuels. Depuis le viol collectif de décembre, les femmes se sentent toutefois davantage en confiance pour déposer plainte.

La police de New Delhi a enregistré un bond de 148% des affaires de viol entre le 1^{er} janvier et le 24 mars 2013 par rapport à 2012, et une hausse de 600% des affaires d'agressions sexuelles du 1^{er} janvier au 3 avril.¹⁰

VIOLENCES EN TEMPS DE GUERRE

Les violences faites aux femmes sont fortement accrues en temps de guerre. Le viol devient alors une véritable arme de guerre. En effet, celui-ci est utilisé par les soldats dans le but premier d'humilier et de détruire ces femmes, mais surtout d'impacter fortement la communauté entière, en les forçant à fuir notamment.

En septembre 2010, l'Organisation des Nations Unies a dénoncé les viols massifs perpétrés en République Démocratique du Congo par des groupes armés. Mme Navi Pillay, haut-commissaire des Nations Unies aux droits humains, a constitué un panel pour « répondre aux besoins des victimes en terme de justice et de réparation », puis d'envisager avec elles : « les mesures de réintégration judiciaire, médicale, psychosociale et socio-économique ». Elles doivent se reconstruire physiquement, psychologiquement et matériellement, dans un contexte rendu difficile par le rejet familial dont elles font l'objet.

Le 24 septembre 2013 à l'Assemblée Générale des Nations Unies, 115 pays ont signé « une déclaration d'engagement à mettre fin aux violences sexuelles dans les conflits », la Birmanie a refusé de le faire.

Aucune mesure n'a été prise pour mettre fin à l'impunité pour les viols commis par l'armée birmane, et Thein Sein et son gouvernement refusent de reconnaître que de tels abus se produisent encore. Les femmes en Birmanie, et en particulier dans les zones peuplées par les minorités ethniques, sont les victimes de violences sexuelles, d'exploitations sexuelles, de la traite des êtres humains et de discriminations. En outre, dans les situations de conflit armé et de pauvreté extrême, elles figurent parmi les populations les plus vulnérables et subissent le fardeau de la guerre et des déplacements. En dépit des accords de cessez-le-feu conclus dans certaines régions ethniques, comme dans l'état Karen, la présence de l'armée birmane demeure une menace constante pour la sécurité des communautés ethniques, en particulier des femmes.¹³

« Les femmes sont vues comme l'incarnation de l'identité culturelle adverse et leurs corps comme un territoire à conquérir ou comme un moyen d'humilier les hommes de leur communauté. Dans certains cas, le viol est une stratégie délibérée visant à corrompre les liens communautaires. Il constitue une forme d'attaque contre l'ennemi et caractérise l'avilissement des femmes ou des combattants capturés. »¹¹

Evelyne Josse, psychologue,
« Violence sexuelle et conflits armés en Afrique », 2007.

Au début des années 1990, c'est l'Europe qui devient le théâtre du viol comme arme de guerre. La Yougoslavie implose sous la pression des ultranationalistes. Le viol est pratiqué à grande échelle en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Les hauts responsables serbes bosniaques font ouvrir des camps militaires, les « camps du viol », par où transitent des dizaines de milliers de femmes livrées aux soldats, autant de fois nécessaires pour que la reproduction soit assurée. Aujourd'hui, ces femmes traumatisées parlent d'autant moins que leurs violeurs vivent librement à proximité de chez elles.¹²

FEMME ET PROCESSUS DE PAIX

La violence ne diminue pas nécessairement une fois que le conflit a cessé. L'Organisation Mondiale de la Santé relève que « dans bien des pays qui ont connu des conflits violents, le taux de violence interpersonnelle reste élevé même après la cessation des hostilités, notamment parce que la violence est plus acceptée socialement et parce qu'il est plus facile de se procurer des armes.¹⁴

Trop souvent, la violence contre les femmes est reléguée en marge des processus de paix et de résolution des conflits. De plus, les processus de paix omettent systématiquement de mentionner les femmes et de traiter les problèmes de genre, ce qui peut avoir pour conséquence de laisser se perpétuer impunément des violences contre les femmes en situation de paix. Leymah Gbowee a obligé Charles Taylor à associer les femmes libériennes aux négociations de paix peu avant sa chute.¹⁵



⁹ Faim et Développement Magazine, avril 2011.

¹⁰ Inde : la violence contre les femmes ne recule pas, Rupam JAIN NAIR (AFP), 8 avril 2013.

¹¹ <http://www.resilience.netfirms.com>

¹² Viols en temps de guerre, le silence et l'impunité, Le monde diplomatique, Agnès Stienne, février 2011.

¹³ Info-Birmanie, 25 septembre 2013.

¹⁴ Rapport mondial sur la violence et la santé, OMS, 2002.

¹⁵ Notre force est infinie, Leymah Gbowee, septembre 2012.



2^e
partie

LES CONSÉQUENCES SUR LA DIGNITÉ DES FEMMES ET DES COMMUNAUTÉS

Les conséquences de la violence contre les femmes dépassent largement les dommages corporels immédiats infligés à la victime. Les atteintes psychologiques et la menace de violences futures détruisent l'image positive que la femme se faisait d'elle-même et l'empêchent de se défendre et de signaler aux autorités l'auteur des sévices. Si la violence n'est ni reconnue, ni nommée, les contrecoups psychologiques sont beaucoup plus profonds.

ATTEINTE À LA DIGNITÉ DE LA FEMME

Décès

Des centaines de milliers de femmes sont encore victimes chaque année de féminicide¹⁶, qu'il s'agisse de crimes d'honneur, de violences conjugales ou d'assassinats à une échelle plus conséquente.

La loi guatémaltèque de 2008 contre le féminicide et autres formes de violence à l'égard des femmes dispose qu'« aucune coutume, tradition, culture ou religion ne saurait être invoquée pour justifier la violence contre les femmes pour disculper l'auteur de telles violences. »

Invalidité, atteinte physique, infertilité

Les violences sexuelles ont des conséquences directes et indirectes qui leur sont propres.

Parmi les conséquences directes, nous pouvons citer les blessures physiques ayant des répercussions sur la santé de la reproduction (notamment par la destruction des tissus reproductifs et génitaux). Les grossesses non désirées et la contamination par une infection sexuellement transmissible (IST) dont le VIH / sida, peuvent également être des conséquences directes d'un viol. Mais ces infections peuvent aussi survenir à cause de perturbations émotionnelles provoquées par le viol et favorisant des comportements sexuels à risque. Dans ce cas, il s'agit de conséquences indirectes des violences sexuelles.

Santé psychique

Ces violences ont aussi des conséquences sur la santé psychique de la femme : douleurs, fatigue, dépression, angoisse, phobie, honte, haine de soi, culpabilité...

Isolement de la femme

La violence affaiblit et ruine la dignité des femmes et leur confiance en elles. Les femmes perdent leurs contacts sociaux avec leurs familles et leurs amis.

Cet isolement renforce leur précarité et leur vulnérabilité. La culpabilité, la perte de l'estime de soi, fragilisent la femme et la rendent encore plus dépendante d'un pouvoir dominant. L'image dégradée d'elle-même bloque sa capacité à agir et à recourir à une aide extérieure.



¹⁶ L'anthropologue Maria Marcela Lagarde y de los Ríos (Ciudad de México, 1948) a introduit cette terminologie depuis 1948 dans le discours de criminologie, pour rendre visible la violence systémique et silencieuse des violences faites aux femmes pendant de nombreux siècles dans l'indifférence et la tolérance sociale.

CONSÉQUENCES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

L'éducation

La violence à l'égard des filles dans les écoles ou sur le trajet entraîne l'absentéisme, un départ précoce de l'école et de mauvais résultats. La coutume de la dot ou du mariage précoce éloigne les filles de l'école, car l'instruction n'est pas valorisée dans le mariage. Les violences subies sont aussi un frein à l'apprentissage car toutes les facultés de l'enfant sont mobilisées pour se protéger, il n'est plus disponible à l'acquisition de connaissance.

La famille

Séparation du couple, isolement de la famille, difficulté à rencontrer un partenaire. Le viol des femmes devant leur mari et leurs enfants est une atteinte à l'intimité d'une portée effroyable. Celui-ci affecte la relation de couple, celle de la famille et celle de toute la communauté. Dans le système patriarcal, les femmes violées sont méprisées et rejetées. C'est la dislocation du noyau familial. La stigmatisation et le rejet de la personne par sa communauté, par sa famille, sont des conséquences fréquentes. Cette violence génère aussi une conséquence indirecte, la réduction des fonctions parentales : négligences, abandon, rejet, maltraitance, notamment des enfants nés du viol.

Coûts économiques

Les violences à l'égard des femmes ont de réelles répercussions économiques qu'il est important de souligner. Les coûts de la violence à l'égard des femmes comprennent les frais directs de soins et de soutien aux femmes maltraitées et à leurs enfants, et les coûts liés à la traduction en justice des auteurs de violence¹⁷.

Déstructuration des communautés

Désocialisation, détruisant les solidarités traditionnelles existantes. La perte des repères moraux peut également engendrer la banalisation de la violence et un sentiment d'insécurité généralisé, parfois renforcé par la culture de l'impunité.

Perte de la sécurité alimentaire

Les femmes sont en effet souvent les piliers de leur communauté car elles sont entre autre, garantes de toutes les phases de la chaîne alimentaire. Lorsque les femmes ne sont plus en mesure d'aller travailler sur leurs terres, la sécurité alimentaire de la communauté est alors menacée.

L'emploi des femmes

La violence limite la productivité et les opportunités d'emploi des femmes. Elles abandonnent parfois leur travail, et leurs ambitions sont amoindries en raison des violences domestiques. L'angoisse et la peur enferment les femmes chez elles.

Déséquilibre démographique

L'infanticide des petites filles ou les avortements sélectifs entraînent un déséquilibre démographique en faveur des hommes. Alors qu'il naît 105 garçons pour 100 filles en moyenne dans le monde, la Chine, l'Inde et quelques autres pays d'Asie ou du Caucase enregistrent une proportion anormalement élevée de garçons chez les nouveau-nés. Les couples y pratiquent l'avortement sélectif des filles. Nombre d'hommes ont désormais du mal à trouver une épouse¹⁹.

« Il y a tout de même des difficultés de violences faites aux filles par des enseignants. On ne voit pas de difficultés à ce que des enseignants puissent sortir avec des jeunes filles. Au Togo, une loi l'interdit maintenant. Souvent, le fait d'être avec un enseignant donne un certain statut et une sécurité pour les filles. Il y a une violence consentie de la part des familles pour permettre aux filles d'accéder à un meilleur statut social. Encore une fois, la violence apparaît comme un moindre mal, pourvu que la jeune fille ait plus de chance de sortir de la pauvreté. »

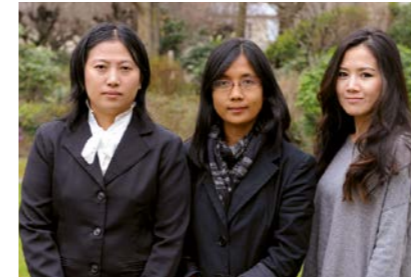


Louis KOFFETTO ODCI TOGO, table ronde mars 2013, Forum solidarité CCFD-Terre Solidaire Alsace-Lorraine.

COÛTS DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN FRANCE <i>Selon les chiffres clés de l'INSEE de 2012 (en euro)</i>		COÛTS DES VIOLENCES LÀ-BAS ¹⁸
Coûts humains	535 millions	En Ouganda en 2007 la violence domestique aurait coûté 2,5 millions de dollars US.
Soins de santé	483 millions	Au Chili elle a coûté en 2010 ; 1,56 milliard de dollars, soit 2% du PIB
Perte de production	1 milliard, 99 millions	Au Bangladesh, elles représentent 12,5% des dépenses gouvernementales
Police, justice	235 millions	
Aides sociales	120 millions	
TOTAL	2 milliards 472 millions d'euros.	Au Vietnam, 1,4% du PIB

KWAT (Kachin Women's Association Thailand)²⁰

La guerre qui oppose l'armée Birmane aux opposants de l'Etat Kachin a des conséquences sur la situation des femmes : viol par les soldats, migrations forcées et traites des êtres humains. La destination principale du commerce des femmes est la Chine où la politique de l'enfant unique et la pratique de l'élimination des filles (avortement sélectif ou infanticide)



engendrent un déficit de filles. Les femmes kachin sont vendues pour des mariages forcés avec des hommes chinois et ensuite revendues, en particulier si la femme a accouché d'une fille. L'association KWAT créée en septembre 1999, aide

les femmes kachins, immigrées en Thaïlande, à y trouver du travail, à surmonter les difficultés qu'elles y rencontraient, en tant que femmes et/ou travailleuses. Elle apporte un appui humanitaire d'urgence dans les camps de déplacés et menons des projets de veille sur la situation des droits des femmes dans l'Etat Kachin.

MIGRATIONS

Pour sortir de la pauvreté, beaucoup de femmes quittent leur communauté et leur famille à la recherche d'une vie meilleure. Les filles travaillent comme aides ménagères dans des familles plus riches à la ville. Elles sont coupées de tout lien social et sont encore plus vulnérables à la violence et aux abus. D'autres tombent dans la prostitution.

Dans une grande partie des pays d'accueil, particulièrement au Moyen Orient, les employées de maison se voient retirer leur passeport à leur arrivée et sont ainsi totalement dépendantes de leur employeur. Beaucoup d'entre eux ne leur versent aucun salaire et les tiennent dans une véritable captivité. Sans aucun recours, elles doivent travailler 7 jours sur 7 jusque tard dans la nuit et sont nombreuses à subir de graves brutalités, pouvant aller jusqu'au viol et à la torture.

Les femmes réfugiées

Les femmes réfugiées sont particulièrement vulnérables à toutes formes de violences. La majorité des habitantes des camps ont subi des viols.

La CIMADE²¹ en France dénonce les persécutions, violences conjugales, proxénétisme ou esclavage moderne subis par les femmes dans leur pays d'origine, pendant l'exil ou en France. Beaucoup de femmes étrangères sont aujourd'hui prisonnières de toutes formes de violences auxquelles il leur est difficile d'échapper. Et lorsqu'elles trouvent le courage de demander la protection de l'Etat français, elles se heurtent à une législation inadaptée, si ce n'est à la menace d'expulsion.

ASIE : Un travail important de sensibilisation

Un phénomène inquiétant en Asie est visible depuis quelques décennies : le féminicide ou le foeticide. En Inde et en Chine notamment, le phénomène devient très inquiétant tant l'équilibre démographique est affecté. Des groupes de sensibilisation sont organisés afin d'expliquer aux femmes la nécessité de laisser les filles vivre. En Inde, en effet, la fille est perçue comme une charge économique pour sa famille, pour des raisons traditionnelles qui imposent aux familles le paiement de dot en cas de mariage. Les familles du marié qui ne touchent pas l'argent n'hésitent pas à brûler ou à vitrioler l'épouse. En Chine, c'est la politique de l'enfant unique qui a causé une importante baisse des naissances de petites filles. Il manque 50 millions de femmes aujourd'hui en Chine : la migration des femmes à des fins de mariage est en plein essor.



¹⁷ <http://www.un.org/fr/events/endviolenceday/factsheets.shtml>

¹⁸ « Mettre un prix sur les violences faites aux femmes et aux filles », Banque Mondiale, mars 2013.

¹⁹ INED : Institut national d'études démographiques, mars 2013.

²⁰ Marip Moon Nay Li, coordinatrice des actions de la KWAT, CCFD-Terre Solidaire, mars 2013.

²¹ CIMADE : service oecuménique d'entraide, association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile.



De nombreuses femmes, fuyant des persécutions ou la misère, ou encore voulant rejoindre leur mari sans avoir obtenu le visa auquel elles avaient droit, sont contraintes d'entreprendre ces voyages périlleux par la mer ou le désert et à un prix parfois bien plus élevé que celui des hommes. Sur ces routes où sévissent toutes sortes de trafics et de rackets, les femmes doivent affronter de nombreuses violences, souvent sexuelles. Seules, elles se retrouvent à la merci des passeurs, des policiers, des douaniers ou encore parfois de leurs compagnons de voyage. Ces violences, particulièrement graves dans certains cas, que les associations constatent à toutes les étapes des parcours migratoires, ne sont ni le fait de quelques individus mal intentionnés, ni de supposées « différences culturelles » mais bien les conséquences d'une inégalité sociale entre les hommes et les femmes, qui s'aggrave dans les situations de précarité extrême. Le réfugié est le plus souvent pensé au masculin. Parfois menacées de mariage forcé, de crime d'honneur ou de mutilations génitales, les femmes courent pourtant des risques spécifiques. La convention de Genève qui définit le statut de réfugié depuis 1951 prend en compte ces persécutions propres aux femmes, mais ce n'est pas le cas de tous les États : certains, à l'instar de la France, les considèrent comme relevant d'abord de la sphère privée.²²

LE TRAFIC DES FEMMES

Le commerce du sexe et l'exploitation de migrants clandestins représente aujourd'hui la troisième source mondiale de revenus illicites après les armes et la drogue. Le trafic international des êtres humains concernerait chaque année entre 600 000 et 800 000 personnes. Or, 80% des victimes sont des femmes.

Le corps d'une femme n'est pas une marchandise

Selon l'Organisation Internationale du Travail, la traite d'une mineure peut générer un profit atteignant jusqu'à 130 000 dollars par an. « Par traite nous entendons toute la chaîne d'un long circuit. Il démarre par le « marquage », c'est-à-dire le dépistage des potentielles victimes (en général des jeunes filles jolies, pauvres, fragiles, en quête de travail...), il se poursuit par leur recrutement fondé sur des promesses d'emploi trompeuses, puis l'extraction de leur environnement familial et social, leur vente, leur transfert vers le lieu de travail et enfin l'accueil, les violences, souvent la drogue et l'exploitation... » explique Maria Rosa Goldar, présidente de la Fundación Ecuamenica de Cuyo partenaire du CCFD-Terre Solidaire en Argentine.²³



Affiche contre la traite des êtres humains et plus particulièrement des femmes, réalisée par Amnesty International.

Les principales régions d'origine des travailleuses clandestines, majoritairement destinées par les trafiquants à la prostitution, sont l'Asie du Sud et du Sud Est, les pays de l'ex-Union Soviétique et de l'Europe centrale. En Amérique Latine, ces femmes sont originaires des pays andins. La plus grande partie de ces migrantes forcées est envoyée dans les pays voisins du leur. On assiste à une augmentation des trafics de femmes lors des grands événements sportifs internationaux (JO, coupe du monde de football...).

Vulnérabilité et prostitution

Les personnes les plus isolées, les plus fragilisées, les plus maltraitées sont les premières recrutées pour les réseaux de prostitution. Parfois, les proxénètes organisent eux-mêmes des viols collectifs destinés à casser la résistance de leurs victimes. Les personnes prostituées demeurent des victimes non reconnues de violence sexuelle : une situation choquante pour les États qui luttent contre les violences faites aux femmes, mais qui s'attachent à préserver un lieu, aussi invisible que possible où la violence sexuelle reste autorisée, légitimée, du moment que c'est contre paiement.

La prostitution reste le produit de relations inégalitaires et d'une culture machiste. Violence institutionnalisée, celle-ci légitime le fait de « sacrifier » des personnes, dites prostituées, recrutées parmi les plus fragiles au plan social, économique, culturel, psychologique, ethnique, pour prétendre protéger les autres contre les viols et les agressions sexuelles.²⁴

L'égalité essentielle de l'homme et de la femme²⁶

Dans la Bible, la base immuable de toute anthropologie, c'est que l'homme et la femme sont images et ressemblances de Dieu (Cf. Gn 1,1-2, 4). Le Christ lui-même s'est fait l'avocat de la vraie dignité de la femme, en témoigne sa façon de parler aux femmes et de parler d'elles.²⁷ Notre culture voit volontiers en la Bible un monument de la pensée patriarcale avec ses patriarches et autres héros masculins. Cependant, la Bible est un ouvrage où, toujours, les femmes nous attendent au tournant, bien plus vives encore qu'il n'y paraît.²⁸

La CIDSE²⁹, dans un document sur l'égalité de l'homme et de la femme, rappelle les mots du Pape Benoît XVI : « Il y a des lieux et des cultures où la femme est discriminée et sous-évaluée pour le seul fait d'être femme, [...] où sont perpétrés des actes de violence à l'égard de la femme. [...] Face à des phénomènes aussi graves et persistants, l'engagement des chrétiens apparaît encore plus urgent, afin qu'ils deviennent partout les promoteurs d'une culture qui reconnaisse à la femme, dans le droit et dans la réalité des faits, la dignité qui lui revient. »



« Ne soyez pas dupés par moi. Ne soyez pas bernés par le visage que je présente. Car je porte mille masques et aucun d'eux n'est moi. Prétendre est un art, une seconde nature pour moi mais ne vous méprenez pas. Pour l'amour de Dieu, ne vous y trompez pas. Je donne l'impression d'être bien dans ma peau, que tout est lumineux et imperturbable, Que l'assurance est mon nom, et que le toupet est un jeu, Et que les eaux sont calmes et que c'est moi qui commande, Que je n'ai besoin de personne, Mais s'il vous plaît, ne me croyez pas ! De l'extérieur j'ai peut-être l'air assurée, mais cette surface est un masque. A l'intérieur de moi, nul bien-être, en moi se trouve la vraie personne, Confuse, effrayée, seule, je panique rien qu'à l'idée que ma fragilité soit exposée. Je crée frénétiquement un masque pour me cacher derrière, Une façade nonchalante et sophistiquée, Pour m'aider à prétendre, comme un bouclier devant le regard qui sait voir. Et pourtant ce regard est mon unique salut et je le sais aussi. Car s'il est suivi de reconnaissance et qu'il y ait de la chaleur, C'est la seule chose qui pourrait me garantir ce que je ne parviens pas à me garantir moi-même, Que j'ai de la valeur. »

Poème d'une survivante de la prostitution.²⁵

²² CIMADE, Petit guide pour conjuguer la migration au féminin, juin 2013, p.12.

²³ FDM, novembre 2010, n°252

²⁴ La prostitution, une violence sans nom, Mouvement du Nid, 2010, p.11. | ²⁵ Cité par Kahtleen Mitchell dans « Making the Harm Visible » CATW, 1999. | ²⁶ Texte de référence CCFD-TERRA SOLIDAIRE déc. 2012.

²⁷ Joseph Stenger, aumônier du Mouvement du Nid, texte complet sur demande, jean.stenger0230@orange.fr. | ²⁸ Extrait du livre « Vives femmes de la Bible » (éditions Lessius).

²⁹ Coopération internationale d'agences catholiques de développement. Pour une égale dignité entre les hommes et les femmes - CIDSE juillet 2013.



3^e
partie

AGIR POUR ÉRADIQUER LES VIOLENCES

Les ONG partenaires du CCFD-Terre Solidaire agissent à la fois en accompagnant les femmes dans leur reconstruction, en leur favorisant l'accès à la justice, et enfin en engageant des actions d'éducation et de plaidoyer pour faire changer les représentations mentales et faire bouger les lois ou les faire appliquer. Ici et là-bas rendre visible les violences faites aux femmes est un acte important pour sortir de la banalisation de ce type de crimes souvent encore tabou.

ACCOMPAGNER LES VICTIMES

- Moins de 10 % des victimes de violences physiques ou sexuelles intrafamiliales ont déclaré avoir appelé un numéro vert ou rencontré des membres d'une association d'aide.
- Moins de 20 % ont déclaré avoir vu un médecin à la suite des actes subis.
- Moins de 8 % des victimes de viols portent plainte.
- Moins de 2 % des victimes de violences sexuelles intrafamiliales portent plainte.³¹

Les femmes victimes de violences doivent être accueillies et accompagnées pour surmonter leur traumatisme, reconstruire leur identité et retrouver leur autonomie.

Protéger et mettre en sécurité les femmes et leurs enfants

Des associations ont créé des refuges pour mettre en sécurité des femmes qui quittent leur conjoint violent. La Municipalité de Rosario (Argentine) gère aussi un refuge de 30 lits pour femmes battues. Ce centre peut accueillir des femmes avec leurs enfants, mais il faut renforcer la loi qui n'ordonne qu'un éloignement du mari violent et il y a peu de sanctions s'il n'y a pas de violence physique. Les femmes sont souvent démunies et retournent dans leur foyer si elles n'ont pas une autonomie économique. L'association INDESO MUJER, partenaire du CCFD-TERRRE SOLIDAIRE agit pour qu'il y ait plus de places dans ces refuges. Elle inscrit son action dans un collectif pour faire évoluer les lois.

Oser parler et sortir de la culpabilité

La société a longtemps considéré les violences infligées aux femmes par leur compagnon comme des affaires privées auxquelles il convient de ne pas se mêler. Or, il importe de rompre le silence, de prendre la parole, d'écrire pour se libérer et dire les violences subies. Il importe également d'écouter, de soutenir, d'accueillir les personnes victimes de violence pour qu'elles osent parler et aller, si besoin, au bout des procédures engagées. La famille, les amis peuvent apporter une aide indispensable sans oublier les assistantes sociales, les conseillers familiaux, les associations telle SOS Femmes battues. Les médecins et le personnel de santé, les fonctionnaires de la police peuvent être les acteurs les plus impliqués de la lutte contre ce fléau.³²



L'association ATHENES, Association Thionilloise pour l'Essor de Nouveaux Espaces Sociaux, a mis en place un centre d'hébergement à relation sociale qui accueille des femmes ou des mamans avec leurs enfants qui recherchent un abri. Elle protège et met en sécurité dans un premier temps les femmes. Ensuite, elle développe des ateliers d'écoute. Enfin, elle a mis en place un atelier de retouche de vêtements pour donner une autonomie économique à ces femmes.

³¹ Enquête Nationale des violences aux femmes en France - 2000.
³² Document de la Commission sociale des Evêques de France, www.penséesociale.catholique.fr juillet 2003.

Accompagner les victimes, écouter la souffrance

La FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femme) gère depuis 15 ans le service national d'écoute-information-orientation pour les violences conjugales, devenu le 3919.

L'ACF³³ (Action Catholique des Femmes) a recueilli dans un livre blanc³⁴, des témoignages de milliers de femmes qui, au cours de réunions d'équipe, se sont confiées sur les souffrances endurées dans l'intimité de la famille, du travail... Cette qualité d'écoute a permis de briser le mur du silence, de la honte, de la peur et de la culpabilité. Elles témoignent : « il est important d'être écoutée avec bienveillance, de se sentir protégée, d'être hors de danger, d'être soutenue, aidée, informée sur toutes les démarches à faire, sur la loi, sur tous ses droits, d'être orientée vers des professionnels spécialisés, d'avoir des informations claires sur les mécanismes psycho-traumatiques, savoir que ces symptômes sont des réactions habituelles et logiques à des violences.

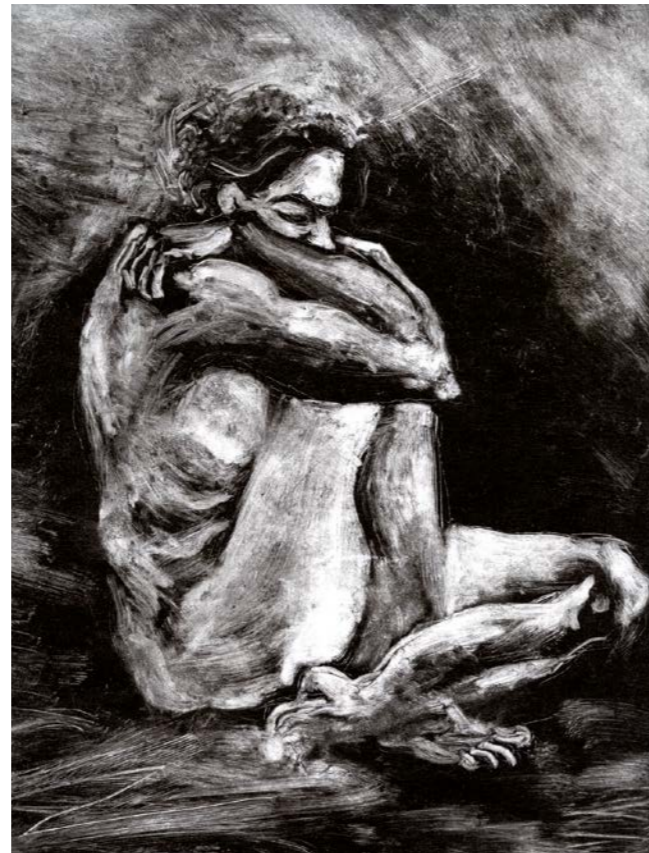
L'association ACTORAS DE CAMBIO (Guatemala) travaille à la prise de parole des femmes Mayas victimes de violences commises lors des conflits armés au Guatemala. Celle-ci accompagne les femmes dans un travail de conscientisation et leur fait comprendre qu'elles ne sont pas coupables mais victimes. C'est ainsi qu'elles peuvent surmonter ce traumatisme pour tenter de retrouver leur place dans la société.

L'association **Le Mouvement du Nid**, membre du CCFD-TERRE SOLIDAIRE, soutient les femmes victimes de la prostitution. Par exemple, à Strasbourg, beaucoup de femmes étrangères que l'association rencontre, se sont retrouvées piégées dans cette situation par des annonces de travail mensongères, leurs papiers leur ont été volés. On leur a infligé le remboursement de sommes d'argent extrêmement importantes qu'elles ne pourront jamais satisfaire. Des menaces sont opérées sur la vie de leur enfant souvent encore au pays.

Le Mouvement du Nid travaille en allant à la rencontre des femmes sur le trottoir par petits groupes de deux personnes trois fois par semaine. Ces personnes donnent les coordonnées de l'association à la personne prostituée et l'informent de l'existence de deux permanences hebdomadaires au local de l'association. Un long travail de confiance commence alors afin de recueillir leur véritable histoire.



Le Mouvement du Nid travaille en allant à la rencontre des femmes sur le trottoir par petits groupes de deux personnes trois fois par semaine. Ces personnes donnent les coordonnées de l'association à la personne prostituée et l'informent de l'existence de deux permanences hebdomadaires au local de l'association. Un long travail de confiance commence alors afin de recueillir leur véritable histoire.



« Au départ, la plupart de nos interlocutrices, sont repliées sur elles-mêmes, visage fermé et tête baissée. Elles rechignent à bouger leur corps, car nous proposons aussi, parmi les activités, une initiation à l'expression théâtrale ou des cours de danse. Ces blocages sont à relier à un sentiment très enraciné : elles se sentent coupables de leur viol. Certaines y voient par exemple un châtiment de Dieu. Le cœur de notre travail consiste à déconstruire cette culpabilité. Nous leur démontrons que les violences sexuelles ont été massives, car elles étaient alors considérées par les officiers supérieurs comme une technique de lutte contre-insurrectionnelle. Une continuation de la politique de la terre brûlée pour terroriser les communautés indigènes »

Liduvina Actoras de Cambio (Guatemala).

De victimes à survivantes

Le terme de victime a été défini par l'Assemblée Générale des Nations Unies : « On entend par victimes des personnes qui individuellement ou collectivement ont subi un préjudice, notamment une atteinte à leur intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle ou une atteinte grave à leurs droits fondamentaux ».

Certains préfèrent parler de « survivante ». Cette préférence est fondée sur la conception qu'une victime de violences devient survivante lorsqu'elle cesse de subir ce préjudice et surtout lorsqu'elle décide de refuser de supporter davantage de violence. Cette terminologie veut montrer la force de la personne et son refus de s'inscrire dans un processus de victimisation.

L'approche de genre s'est appropriée deux concepts, la résilience³⁵ et l'empowerment³⁶. Dans le cadre de la prévention des violences faites aux femmes, les associations agissent à plusieurs niveaux :

- travailler sur la loi, qui permet de faire avancer le droit et de lutter contre l'impunité ;
- renforcer le soutien mutuel et la solidarité en favorisant des activités communautaires, familiales ;
- mettre en place des interventions thérapeutiques par des assistant(e)s sociaux, des éducateurs (trices), des psychologues...

ACCÈS À LA JUSTICE

Un des moyens de sortir les violences de l'invisibilité est de recourir à la justice à la fois pour sortir les femmes de leur culpabilité, pour demander réparation de la faute et ensuite, pour lutter contre l'impunité qui prévaut encore dans de nombreux cas.

Rendre visibles ces violences

Les femmes ne portent pas plainte à cause des menaces et pressions de l'agresseur et de son entourage, du déni des proches et souvent de tous ceux qui sont censés les protéger. Elles ont peur aussi de la réactivation du traumatisme subi, de ne pas être écoutées et crues, d'être jugées lorsqu'elles doivent témoigner et faire face à l'agresseur. Elles n'ont pas confiance dans les professionnels, la police, la justice.

Pourtant le droit international réaffirme avec force depuis 1985 que :

« Les victimes doivent avoir accès à la justice et à un traitement équitable et doivent être traitées avec compassion et dans le respect de leur dignité. Elles doivent être informées de leurs droits, leur vie privée doit être protégée, leur sécurité assurée ainsi que celle de leur famille, tandis qu'une assistance doit être fournie tout au long des procédures. »
« Les auteurs sont dans l'obligation de restitution et de réparation, les victimes doivent être indemnisées. Elles doivent recevoir l'assistance matérielle, médicale, psychologique et sociale dont elles ont besoin. Elles doivent être informées de l'existence de services de santé, de services sociaux et d'autres formes d'assistance qui peuvent leur être

ACCION EDUCATIVA à Santa Fé, Argentine a développé une pédagogie active pour que des femmes, victimes de violences, s'informent et comprennent les causes de ces violences. Monica anime des formations et des ateliers sur les violences de genre. Les femmes qui participent à ces sessions de formation se déculpabilisent et trouvent la force intérieure de résister aux violences, de les dénoncer et de demander de l'aide. Ce travail d'éducation populaire a été reconnu par le gouvernement provincial, et l'association organise de nombreux séminaires, sanctionnés par un diplôme. Cette éducation informelle est très efficace pour



aider ces femmes à retrouver leur dignité. Ces formations sur les violences de genre sont reconnues et financées par l'université ; pour des travailleurs sociaux, des personnels de la justice et de la police, des éducateurs, enseignants...
Cristina : « Je remercie Accion Educativa qui m'a aidée à ne pas me sentir seule, à reprendre confiance en moi, à reprendre ma vie en main. Je travaille à l'hôpital, et après 6 plaintes pour coups, j'ai pu quitter mon ex-mari avec mes deux enfants. Avec notre groupe de parole, on fête les anniversaires, on fête la journée de la femme, on s'entraide dans des petits travaux... A travers cela, on échange sur nos droits, et c'est l'occasion de développer l'estime de soi. »



³³ Membre du CCFD-TERRE SOLIDAIRE.

³⁴ « Les violences faites aux femmes : briser le silence », ACF, Mai 2001.

³⁵ Terme de psychologie qui désigne la capacité d'un individu ayant vécu une situation de violence, un traumatisme à prendre acte de l'événement traumatique et à le surmonter.

³⁶ Fait référence au « pouvoir intérieur », au renforcement intérieur de l'individu, augmentation de l'estime de soi, identité, force psychologique et émotionnelle mais aussi « pouvoir de » par la capacité à prendre des décisions, favoriser l'accès à l'information et au pouvoir économique et social. Le Monde selon les femmes, violences liées au genre.

utiles. Elles doivent y avoir facilement accès. Enfin, le personnel des services de police et de santé, ainsi que celui des services sociaux et des autres services intéressés, doit recevoir une formation. »³⁷

Prendre appui sur la loi

En France, tous les commissariats ne sont pas équipés pour recevoir les femmes victimes. Les plaintes déposées peuvent être classées et les procureurs hésitent à s'engager contre ces pratiques. Les violences conjugales sont en France, réprimées par la loi : le viol conjugal est reconnu et puni depuis 1980 et la violence conjugale est considérée comme un délit depuis 1994. Ces droits de femmes difficilement conquis sont loin d'être respectés.

Le CIDFF (Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille) agit en organisant des permanences juridiques sur les droits des femmes, aide les victimes à recourir à l'aide judiciaire et offre un accompagnement global dans les démarches policières, judiciaires, médicales, sociales et professionnelles.



Il sensibilise et forme des partenaires travaillant au contact de femmes victimes de violences : police, gendarmerie, travailleurs sociaux, médecins, magistrats... Il intervient au sein des établissements scolaires, organise des journées de sensibilisation en direction du grand public et des entreprises.

« Je suis chargée de la lutte contre la traite des personnes, tous les délits de genre sont renvoyés au commissariat de la femme, depuis 1988. Je forme le personnel aux questions du genre et de la traite des personnes. Ici, nous avons fait du problème de la violence une chose publique, en France cela reste encore du domaine privé. La traite porte aussi sur les abus au travail (travail au noir et exploitation...) et le commerce illégal des organes. Je travaille aussi sur les nouvelles formes d'enlèvement. Par exemple, un adolescent "drague" une fille, ils ont une relation sexuelle et un autre garçon filme la scène. Ensuite, il menace la fille de tout montrer à son père si elle ne se soumet pas à ce qu'il veut. Les réseaux familiaux sont aussi de nouvelles formes d'enlèvement (par exemple : l'oncle, le beau-père...) Mon action est de prévenir en informant et formant, mais aussi de sanctionner, réunir les preuves du délit.



Monica Viviani, commissaire et responsable de la lutte contre la traite des personnes. (Santa Fe, Argentine)

L'ONG ADHOC, partenaire du CCFD-Terre Solidaire au Cambodge impulse des actions de sensibilisation et de formation sur les violences faites aux femmes dans les communautés villageoises. Il est certain que ces formations ont



permis de mieux sensibiliser les femmes sur leurs droits et d'instaurer un dialogue entre les gens de la communauté eux-mêmes et les autorités locales, tous étant invités à partager leurs points de vue durant les sessions. Les cours

permettent aux femmes de s'exprimer en public et donnent par ailleurs des informations en retour sur les violations des droits des femmes et des enfants. On peut noter une forte augmentation des cas de violence domestique. La pauvreté semble être la principale cause, mais les cas de violence domestique touchent aussi des familles aisées (192 cas recensés). Les notions de droits de la femme, de l'enfant et de l'égalité des sexes sont peu connues parmi les membres de la communauté cambodgienne. La vision de la femme dans la société cambodgienne contribue à cette violence. Celles-ci ont un statut inférieur à l'homme, elles sont moins respectées. Les autorités locales n'abordent pas correctement les problèmes de violence envers les femmes et les enfants. Lorsqu'il y a des violences impliquant des officiers de hauts grades ou des personnes puissantes contre les femmes, les auteurs restent souvent impunis. La violence conjugale est considérée comme une affaire de famille. Cela dissuade les victimes (femmes et enfants) de passer par la voie judiciaire. ADHOC est persuadée que les violences contre les femmes et les enfants ne sont pas seulement une menace sur l'individu, mais aussi sur la société dans son ensemble. Force est de constater que de plus en plus de femmes ont pris conscience de leur droit, et trouvent le courage de venir témoigner.

OSRA Ethiopie, ONG partenaire du CCFD-TERRA SOLIDAIRE est engagé dans la lutte contre le mariage forcé et l'excision. Malgré une loi fédérale innovante condamnant cette pratique, la loi coutumière demeure la référence. Cette ONG opère en plusieurs phases : sensibiliser et former les autorités administratives, la police, les professionnels de la



justice ; organiser des ateliers non mixtes, puis des ateliers mixtes où sont discutées des questions telles que le mariage forcé et les mutilations génitales. Les principes retenus lors des échanges sont intégrés dans la loi coutumière au cours d'une cérémonie présidée par

les chefs traditionnels. Des comités de défense des droits des femmes sont mis en place en ayant pour mission de dénoncer les infractions à la loi coutumière « enrichie ».

La réparation

Quand l'accès à la justice est compliqué, certaines communautés emploient des méthodes traditionnelles de justice « réparatrice » pour pallier aux déficiences de l'appareil judiciaire officiel. C'est un processus qui permet de discuter ensemble d'une infraction et de la manière de réparer le préjudice causé, en présence parfois de représentants de la communauté.

Cette phase intermédiaire est une étape nécessaire de justice lorsque l'Etat de droit n'existe pas ou est défaillant. Amnesty International rappelle que « les mécanismes de la justice réparatrice doivent respecter les droits de la défense, établir la vérité et faciliter les réparations aux victimes. Ils peuvent compléter le système de justice pénale, mais ne peuvent le remplacer. »³⁸

En France, la médiation pénale est de moins en moins préconisée pour ce type de crime. Le procureur de Paris a donné instruction au Parquet de ne pas utiliser la médiation pénale, qui atténue la lisibilité de l'infraction, et par là même, la prise de conscience de l'auteur, ce qui augmente le risque de représailles et de menaces.



PRÉVENTION-ÉDUCATION

Vers des changements de normes sociales

Toutes les stratégies de lutte contre les violences convergent vers un changement de modèle d'éducation. L'éducation et la formation semblent être les meilleurs moyens de lutter contre les inégalités et les violences. Celles-ci se fondent sur la déconstruction des stéréotypes, des processus de violence. Cela passe par la remise en cause des modèles « masculinistes ». Pour Rob et Pam Gilbert³⁹, les garçons/hommes souffrent surtout des déficits éducatifs suivants : manque de participation dans tous les domaines non technologiques, incapacité à prendre en considération la famille, l'amitié et les aspects communautaires pour se préparer à un métier, dépendance à leur estime de soi en relation aux valeurs traditionnelles de la masculinité, comme le sport ou la bagarre, leur supériorité sur les femmes et le statut professionnel.

« Les violences au sein du couple sont courantes. Elles proviennent en partie de la fuite de responsabilités de l'homme au sein du ménage qui fait peser sur la femme toutes les difficultés du quotidien. Sindo organise des formations sur les droits des femmes et les violences pour les leaders et les mobilisateurs communautaires. L'association travaille avec les chefs traditionnels pour une compréhension mutuelle. Elle respecte ainsi le pouvoir des chefs tout en les faisant contribuer à leur mission. L'association forme aussi les policiers afin que ceux-ci respectent et puissent comprendre les enjeux lorsqu'une femme victime vient les voir. L'association aide également les femmes à rédiger leur plainte si elles le souhaitent. Elle organise des réunions entre la victime et l'auteur des violences pour qu'il prenne conscience des souffrances commises mais aussi s'engage à réparer, en négociant des solutions au sein du couple. Lorsque la femme quitte son conjoint, elle est rejetée par toute sa famille. Séparer les couples reviendrait donc à exclure les femmes de la société. Ce n'est pas une solution. »



Propos de Ernestine GBAGUIDI AÏSSE, partenaire du Bénin, ONG Sindo, lors de sa visite en Alsace-Lorraine en mars 2013.



³⁷ Résolution n° 40-34 de l'Assemblée générale de l'ONU du 29 novembre 1985.

³⁸ Amnesty International, Mettre fin à la violence contre les femmes, 2004, p.134.

³⁹ Masculinity goes to school.

Des villes plus sûres qui intègrent la sécurité des femmes

En Egypte, une campagne pour des transports collectifs plus sûrs montre le harcèlement sexuel dont sont victimes les femmes dans ces espaces, ce qui limite leur possibilité de se déplacer pour aller travailler ou avoir une vie sociale.⁴⁰

Le travail éducatif est largement engagé tant dans l'éducation formelle qu'informelle. De nombreuses associations d'éducation populaires (Centre Léo Lagrange, les MJC) ont développé des programmes pour déconstruire les stéréotypes de genre, pour favoriser le respect de soi et des autres, pour lutter contre les violences dans les quartiers.

Les Scouts et Guides de France⁴¹ sont aussi engagés dans cette éducation non sexiste. « J'ai beaucoup lutté pour qu'on parle de garçons et de filles plutôt que d'enfants et de jeunes », raconte Catherine Faucher. Déléguée générale adjointe des Scouts et Guides de France de 2008 à 2012, elle a vécu le lancement du chantier : « éduquer à vivre une alliance entre hommes et femmes en permettant à chacun, chacune, dans son identité sexuée, de se développer au-delà des stéréotypes ». Colloques, Livre Blanc « Être femme aujourd'hui, paroles d'hommes, paroles de femmes ».

Lutte contre les stéréotypes

Les représentations sociales, les stéréotypes et les préjugés sont véhiculés et diffusés par des médias (interaction entre communication, langage, littérature jeunesse, publicité et image) qui contribuent à mettre en action cette mécanique bien huilée, de la sphère familiale à l'école, en passant par la pratique sportive ou le loisir, jusqu'au monde du travail.

L'exemple de la littérature de jeunesse montre que celle-ci est fortement imprégnée de stéréotypes sexistes. (Témoignage ci-contre).

La campagne de « Non c'est non » aide les adolescentes à poser les limites pour le respect de leur corps. Celle-ci propose un travail sur la conscience et la pose de limites individuelles de manière verbale et non verbale. « La sécurité c'est personnel. Chaque femme a des besoins différents, ce qui compte c'est savoir quoi faire pour se sentir en sécurité. »⁴²

Accion Educativa en Argentine a développé un jeu pour enfants sur le thème « C'est mon droit, c'est mon corps. ». Jeu pédagogique pour déconstruire les stéréotypes filles/garçons, en

associant des cartes représentant des situations différentes, pour montrer que les garçons peuvent ressentir les émotions, que les relations entre les femmes et les hommes sont basées sur l'amour et l'amitié, et non sur la violence.



L'ONG partenaire du CCFD-TERRE SOLIDAIRE, **CANOA à Santa Fe, Argentine**, développe un programme « habitat et genre ». Ce programme veut développer des villes plus sûres pour les femmes.



Dans le quartier de Santa Rosa de Lima, elles se sont mobilisées pour obtenir de la mairie plus d'éclairage public, des transports publics qui circulent après 18h et avant 8h, le nettoyage d'espaces publics... Car, lorsque les femmes sortaient le matin de bonne heure ou rentraient tard le soir, il y avait beaucoup de violences (vols, viols...), et cela portait atteinte aux droits des femmes à se déplacer et à leur autonomie économique. CANOA a

soutenu un programme pour « construire d'autres regards ». A partir de photos, des femmes montrent ce qu'elles voient de leur ville. A travers leurs propres regards, des femmes veulent sensibiliser les pouvoirs publics aux violences dans l'espace public.

« On compte, dans les albums pour enfants, deux fois plus de héros que d'héroïnes et dix fois plus quand les personnages sont des animaux « humanisés ». Les filles continuent à être surreprésentées dans des activités à la maison, secondant à l'occasion leur maman dans des tâches maternantes ou domestiques. A l'opposé, les petits garçons s'activent avec des copains à l'extérieur dans des lieux publics. Ils y font des bêtises ou du sport. Il existe aussi des albums épatants, avec de vraies petites filles pleines de vie et d'audace et de vrais petits garçons tendres qui n'ont pas à cacher leurs larmes. Ce sont ces livres dont nous souhaitons faire la promotion. Des livres qui encouragent les enfants à développer tout leur potentiel et qui participent à la construction de relations plus égalitaires entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes. »

Bénédictte Fiquet, chargée de mission genre à Adéquations.

Travail sur la masculinité

Le travail d'accompagnement des femmes conduit souvent des hommes auteurs de violences ou perturbés par les revendications des femmes, à réfléchir à ce qu'est être homme aujourd'hui.

Thierry Vissac de l'association Aube, dans le sud de la France écrit le « masculin pacifié » : « ...la peur de s'exposer est immense car cela remet en cause son statut de « mâle dominant ». Dans les discussions, il y a une résistance toute masculine à véritablement confronter les préjugés sur les femmes, leur propre fuite d'une sensibilité mal connue, et la remise en question de leur système de domination (avec la violence qui l'accompagne). Cette exploration, dans la perspective d'un monde qui cherche une nouvelle voie pour « vivre ensemble » est essentielle, fondatrice... »

Education à la non-violence

La communication non-violente vise à rendre les personnes autonomes et capables d'assurer leur sécurité. L'objectif est de rendre les femmes moins vulnérables aux différentes formes de violence, et plus fortes. Il s'agit de se libérer de son conditionnement socio-culturel qui est en désaccord avec la façon dont elles veulent vivre. Elles apprennent à reconnaître les situations et comportements qui les dérangent pour exprimer ce que cela provoque en elles et formuler une demande explicite et concrète de changement.

Popeye de INCUPO (ONG Argentine, partenaire du CCFD Terre Solidaire) nous dit que le travail fait auprès des femmes pour leur autonomie économique,



a perturbé le rôle des hommes dans la famille, dans la communauté. L'ONG a développé des ateliers sur le rôle de l'homme.

Cécilia de INDESO MUJER (Argentine) propose un atelier non mixte sur la masculinité pour déconstruire les stéréotypes de l'homme en travaillant sur les vulnérabilités.

PLAIDOYER POUR FAIRE EVOLUER LE DROIT ET LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ⁴³

Amnesty International dénonce les viols commis par des soldats et des membres de groupes armés dans de nombreuses zones de conflit, notamment au Mali, au Tchad, au Soudan et en République Démocratique du Congo. L'ONG demande qu'une enquête soit ouverte.

Amnesty International France a présenté plusieurs recommandations aux autorités françaises, comme la mise en place d'une formation cohérente et systématique de tous les acteurs (police, magistrats, professionnels de l'éducation et de la santé), le déploiement de moyens humains et financiers pour une réelle application de la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites aux femmes, ou encore la collecte et l'étude des données sur le phénomène de la traite des êtres humains en France et de rendre ces informations publiques. (« Lutte contre les violences faites aux femmes : la France doit mieux faire », Amnesty International, 2010)

Oxfam a fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une thématique prioritaire de plaidoyer. Oxfam mène des campagnes visant à améliorer et à favoriser une application plus stricte des lois afin de faire inscrire les droits des femmes dans les législations nationales et de garantir aux femmes la possibilité d'engager des poursuites judiciaires en toute sécurité. L'association appuie également des organisations et des réseaux de femmes pour qu'elles puissent mener elles-mêmes des actions de plaidoyer. (Document Oxfam « Eradiquer les violences faites aux femmes », 2012).

Dans beaucoup de pays, certaines victimes sont face à un vide juridique, ce qui conduit à une impunité totale des auteurs car la législation nationale ne reconnaît pas certains actes de violence



⁴⁰ Cf : film « les femmes du Bus 678 » de Mohamed Diab, 2011.

⁴¹ Un des membre fondateur du CCFD-TERRE SOLIDAIRE.

⁴² ABC de la sécurité, guide pratique pour femmes migrantes, Garance 2009.

⁴³ L'impunité est une absence de sanction. Ceci consiste à ne pas traduire en justice les auteurs de violations des droits humains. La plupart des actes de violence contre les femmes ne font jamais l'objet d'enquêtes, et les auteurs commettent leur crime en sachant qu'ils ne seront jamais poursuivis. Cette non-reconnaissance de ces crimes renforce la souffrance des victimes. Amnesty International, « mettre fin à la violence contre les femmes », p.114.



comme étant des crimes (le viol conjugal n'est par exemple pas passible de poursuites pénales dans plus de 50 pays). Plusieurs organisations et mouvements, comme la **Marche mondiale des femmes**, réalisent aujourd'hui des actions de plaidoyer afin que ces pays transposent dans leur droit national les conventions internationales qu'ils ont signées, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979.

Mercosur Social y Solidaire, réseau d'ONG du Cône Sud Américain soutenu par le CCFD-Terre Solidaire a créé un réseau d'organisations pour lutter contre la traite des personnes. Ces actions ont fait bouger les lois, et favorisé la création de commissaires spécialisés dans la répression de ces trafics.

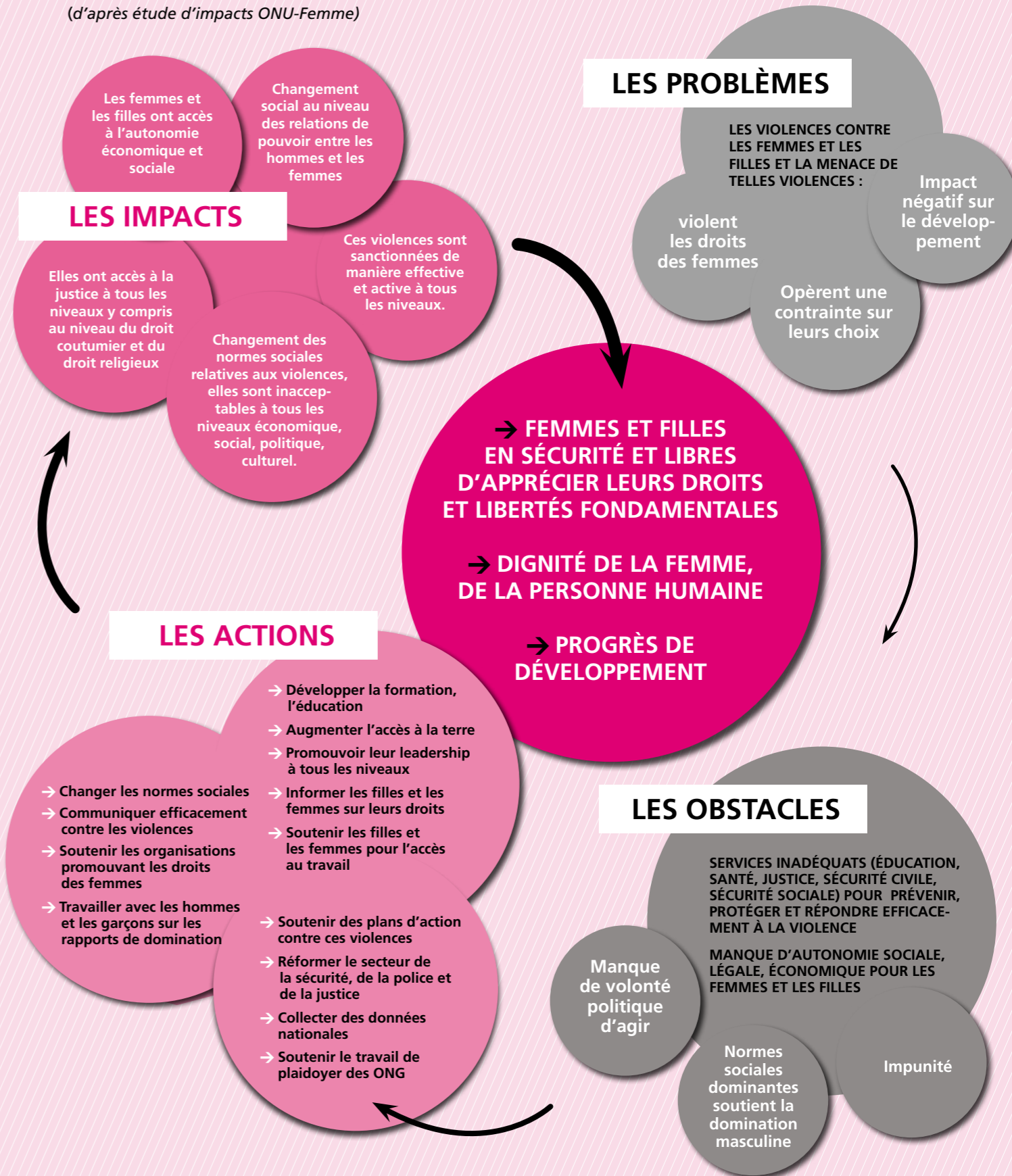
Le Mouvement du Nid, association d'aide aux anciennes prostituées membre du CCFD-Terre Solidaire agit pour l'abolition de la prostitution⁴⁴. Il fait partie d'un réseau d'associations qui lutte au côté de Survivantes de la prostitution, de militant(e)s de tous horizons, de personnalités publiques pour un mouvement citoyen d'abolition du système prostituteur.

Acord Burundi est engagé dans le cadre des 16 jours d'activisme contre les violences faites à la femme, soit du 25 novembre au 10 décembre, dans la campagne « Nous Pouvons » mettre fin à la violence faite à la femme, et « c'est ensemble que nous devons pouvoir le faire, entre individus de la communauté homme et femme, jeune et vieux, enfant et parent, enseignant et élève, professeur et étudiant(e), bref c'est ensemble, en tant que membre de la communauté humaine, que nous devons travailler pour mettre fin à la violence faite à la femme. »⁴⁵

One Billion Rising est une promesse, celle de femmes et d'hommes qui s'élèvent dans le monde entier pour dire "Assez ! Maintenant la violence doit s'arrêter". Le 14 février 2013, toutes de rouge et de noir vêtues, elles se sont levées et ont dansé pour protester contre ce chiffre : 1 milliard. Selon l'ONU, c'est le nombre de femmes victimes de violences dans le monde : viols, agressions, esclavage, trafic sexuel, excision, crimes d'honneur, lapidations... Sans oublier toutes les autres formes de violences psychologiques et morales, le harcèlement, les injustices, les inégalités... De nombreux rassemblements similaires ont eu lieu dans cinquante villes de France : Lyon, Grenoble, Toulouse, Marseille, Lille... et près de deux cents pays ont organisé des mobilisations et des danses collectives.⁴⁶



IMPACTS DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES SUR LE DÉVELOPPEMENT (d'après étude d'impacts ONU-Femme)



⁴⁴ Actes du colloque du 18/10/2013 « Vers l'abolition du système prostituteur : une journée pour déconstruire les stéréotypes » ; Strasbourg, alsace-67@mouvementdunid.org.

⁴⁵ ACORD BURUNDI, partenaire du CCFD-Terre Solidaire s'est engagé dans ce plaidoyer dès 2010.

⁴⁶ <http://1billionrisingfrance.wordpress.com>.

CONCLUSION

Les violences faites aux femmes persistent dans tous les pays du monde, qu'elles soient perpétrées par des États et des institutions, ou au sein de groupes, familiaux ou communautaires. Cette violence, présente partout, dans la sphère privée comme publique, est profondément ancrée dans le système socioculturel des victimes.

Le fait de considérer comme légitimes les inégalités et les discriminations rend la violence invisible et sert un pouvoir qui transforme l'autre en inférieur. Le développement d'une société égalitaire entre les femmes et les hommes sont essentiels pour lutter contre toutes les formes de violences. Intégrer le genre, cela signifie mettre en route un processus de transformation permanent. Cette approche renvoie à l'éducation reçue et donnée, aux valeurs, aux savoirs et à leur transmission. En menant une réflexion sur la nature des rapports entre femmes et hommes, la perspective « Genre et Développement » met en cause les logiques discriminatoires.

L'actualité dans le monde montre que ces violences restent encore trop souvent tolérées et impunies au Nord comme au Sud. Rompre le silence, refuser d'être complice et agir, rendre visible les résistances et obliger chacun-une à assumer ses responsabilités sont des stratégies de lutte contre toutes formes de violences.

La vigilance des institutions internationales rappelle sans cesse la nécessité de veiller à l'application des textes dans des contextes (culturels, sociaux et politiques) complexes.

Un des enjeux de lutte contre ces violences est de rendre la dignité aux femmes et de construire une société de l'altérité, une société du « vivre ensemble ». L'action pour l'effectivité des droits des femmes n'est donc pas tournée contre les hommes, mais se met au service de la pleine dignité de tous et de chacun. L'altérité femme/homme se construit dans des rapports d'égalité.

Le CCFD-Terre Solidaire, se veut aussi porteur d'Espérance. Ce dossier veut donner des points de repères pour comprendre les mécanismes de construction de ces violences faites aux femmes, et donner la parole à des ONG partenaires qui agissent déjà pour faire respecter les droits des femmes à vivre dignement dans leurs communautés, leurs familles, leur environnement. Le plaidoyer des ONG partenaires, du continent Latino-Américain à l'Asie, veut mobiliser les pouvoirs publics et les responsabiliser dans la lutte pour la dignité des femmes. Ces ONG sont des leviers de transformation sociale, des germes d'espérance pour une égale dignité humaine.



OUTILS D'ANIMATION ET D'ÉDUCATION

Des outils pour aborder la thématique d'égalité femmes-hommes de façon pédagogique et ludique !

Une vidéo sur les violences faites aux femmes

Pour les enfants :

À la rencontre de Marco, un jeune argentin... (environ 7 minutes)

Pour les adolescents et adultes :

Un focus sur les réalités argentines pour mieux comprendre les enjeux liés à la lutte contre les violences faites aux femmes et une mise en lumière des actions portées localement par les partenaires du CCFD-Terre Solidaire pour apporter des solutions. (Environ 30 minutes en 3 parties)

Une exposition d'œuvres artistiques

Une douzaine d'artistes régionaux ou nationaux se mobilisent autour de la thématique d'égalité femmes-hommes et nous offrent leur vision artistique des thèmes suivants : stéréotypes hommes-femmes, autonomie économique des femmes, violences faites aux femmes.

Cette exposition d'une douzaine de panneaux est modulable :

> utilisation du support accompagné d'une animation pédagogique (grâce à un livret de propositions pédagogiques pour différents publics)

> exposition des panneaux dans des structures de diffusion artistique ou lieux institutionnels.

Grand jeu « La planète Fého » pour les 11-14 ans

De 15 à 40 personnes.

Au travers d'un univers fantastique, les participants entreront dans une quête qui leur permettra de découvrir en quoi les inégalités entre hommes et femmes déséquilibrent la Planète Fého. Féhoniens et Féhoniennes se mobiliseront tous pour lutter contre l'inégal accès aux choix de formation, aux différences de salaires et aux obstacles du bien vivre ensemble. Un jeu facile à animer, drôle et pédagogique !



Sans oublier les outils pédagogiques créés autour...

- > Des stéréotypes sur l'égalité femmes-hommes
- > De l'autonomie économique des femmes

Ces supports sont disponibles sur : blog.ccfid-terresolidaire.org/alsace-lorraine ou sur Solidarnet (rubrique Alsace-Lorraine) ou sur www.ccfid-terresolidaire.org (rubrique S'informer-Egalité femmes/hommes) ou dans les délégations du CCFD-Terre Solidaire dans les 6 départements d'Alsace-Lorraine.

Le petit + en longs métrages sur ces sujets

La source des femmes
(novembre 2011, Radu Milhaileanu)

Les femmes du bus 678
(mai 2012, Mohamed Diab)

La journée de la jupe
(mars 2009, Jean-Paul Lilienfeld)

Conception : CCFD-Terre Solidaire Alsace-Lorraine - **Direction :** Odile DELHAYE - **Directeur de la publication :** François HOLLECKER.
Coordinatrice de rédaction : Odile DELHAYE - **Rédaction :** Aurélie DIDIER-Laurent, Odile DELHAYE, Anne-Cécile BLAISE, Nathalie OTT, Geneviève METTLING, Emma TRESSE, Noëlla RAZAFINTSALAMA, Charlotte LE GUILLARD, Joseph STENGER, Sophie FOURNIER.

Contact : blog.ccfid-terresolidaire.org/alsace-lorraine

Conception graphique : Stéphanie Yverneau-Brahy - **Impression :** Socosprint (Vosges) / Imprimé sur papier PEFC / 10-31-1260.

Crédits photo : T. Brésillon/CCFD-Terre Solidaire : p. 7, 8, 10, 24 - C. Puig/CCFD-Terre Solidaire : p. 6, 7, 11, 14, 25 - C. Hure/CCFD-Terre Solidaire : p. 6, 17, 27, 32 - A. Didier-Laurent : p. 1, 13, 30 - S. Lenormand/CCFD-Terre Solidaire : p. 11, 16, 17, 25 - N. Fabbri/CCFD-Terre Solidaire : p. 15, 25 - F. Vandecandelaere/CCFD-Terre Solidaire : p. 2 - G. Zapasna (galiasosenko@hotmail.fr) : p. 6, 22 - J.-L. Papin : p. 18, 21, 27 - O. Delhaye : p. 23, 24, 26 - Affiche Amnesty International : p. 18 - E. Malemanche/CCFD-Terre Solidaire : p. 19 - J. Stenger : p. 22 - W. Prysthon Jr : p. 23 - J. Louis-Servais/CCFD-Terre Solidaire : p. 24 - J.-F. Leidelinger : p. 26 - B. Pinaud/CCFD-Terre Solidaire : p. 27 - Affiche Mercosur Social y Solidaire : p. 29 - Photos association Indeso Mujer : p. 29, 31 - www.encyclopediadelledonne.it : p. 5 - www.afri-top-talents.com : p. 5 - www.tingy-tanana.blog.fr : p. 5 - C. Muller : p. 6 - Photos Flickr : p. 6, 7, 20 - Photos CIDFF : p. 6, 7 - V. Lombard/CCFD-Terre Solidaire : p. 7 - Leluc : p. 9 - Maasai Aid Association (2010) : p. 12 - DFID-UK (Department For International Development) : p. 15 - Affiche association <http://www.unionfemmesmartinique.com> : p. 10.

Dépôt légal : novembre 2013.



ccfd-terre solidaire

ccfd-terresolidaire.org



« Comment d'un côté préconiser et vivre cette qualité de la relation entre homme et femme, en demeurant inconscient ou passif face aux violences faites aux femmes ? »

Conclusion de la session 2012 des Semaines sociales de France « Hommes et femmes, la nouvelle donne », Jérôme Vignon, président.